



## COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

### PROCÈS-VERBAL

### N°1

---

**Réunion du :** Mardi 30 Aout 2022

**À :** 18h00

---

**Responsable administratif :** Sophie CHARRUET

---

**Présents :** Mmes Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Emilie BORDIGA, Mathilde GOUTTARD, Elodie ARNOL, Andréa GRANERO, Mr Benjamin SALERNO.

---

**Excusé(s) :** Mmes Martine BENSO, Marion BONIS, Mrs Christian ILLIANO, Medhi BENAÏSSA (apprenti) et Pierre Yves BERNIER (CTD).

---

**Non - Excusé(s) :**

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°12 du 16/06/2022 et passe à l'ordre du jour.

## COURRIER

Courrier du 9/08/2022 de EPM : Pris note.

Courrier du 25/08/2022 de OBSC : Pris note.

Courrier du 26/08/2022 de US VIVO 04 : Pris note.

**Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.**

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.**

## INCLUSION

En ouverture, la présidente remercie tout le monde d'être présent et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres pour cette reprise de saison. Nous commençons par un tour de table pour que chacun puisse se présenter et en profitez pour donner un mot pour qualifier le football féminin.

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

### **Organisation**

Un rappel des missions est fait par la présidente.

La commission a deux domaines de missions

- Gestion des compétitions pour laquelle elle se réunira régulièrement (à minima toutes les deux semaines) pour la gestion courante (traitement des dossiers, homologation des résultats, suivi calendrier).
- Développement de la pratique (une fois par mois) pour le suivi des différents dossiers et projets.

Une répartition des rôles de chacun est faite.

### **Calendrier**

Quelques grandes dates sont d'ores et déjà programmées

- 8 octobre 2022 : Rentrée du foot féminin
- 28 et 29 janvier 2023 : Futsal Féminin

### **Suivi des clubs**

- Une répartition des clubs par membres est réalisée (voir annexe).



## OCTOBRE ROSE

Benjamin présente le dispositif et la volonté du district de reconduire sa participation.

Les actions envisagées :

- Reconduction de l'action « 1 but = 1 euro » (le montant reste à définir).
- Intervention le 8 octobre 2022 lors de la Rentrée du Foot.
- Un quiz sur la santé, la diététique est évoquée pour les jeunes filles lors de la Rentrée du Foot féminin
- Un challenge sur les réseaux sociaux. Les équipes seraient dotées de ballons roses et brassards roses pour jouer les matchs du mois d'octobre et réaliser des photos.

## LA RENTREE DU FOOT FEMININ

Elle aura lieu le 8 octobre 2022 à Laragne, de 9h à 12h30.

Le public concerné suite aux décisions prises en fin de saison dernière est les U6F jusqu'au U17F.

La formule de l'an passé est reconduite. Mehdi BENAÏSSA (apprenti) en sera le responsable.

## REUNION OBLIGATOIRE D1, D1F, D2

Maria amélia représentera la commission féminine. Sébastien JOSEPH (CTD) en est averti.

Programme : Rappels, devoirs, incitation.

***Prochaine réunion plénière fin septembre.***

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



## ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents
<b>AFCV</b>	Sophie CHARRUET, M-A RIBEIRO DE SOUSA	<b>Gap Foot 05</b> (Label Jeunes)	Emilie BORDIGA, Elodie ARNOL
<b>CA Digne</b>	Clarisse PANAIAS	<b>Laragne Sports</b> (Label Jeunes)	Emilie BORDIGA, Elodie ARNOL
<b>EP Manosque</b> (Label EFF)	PY BERNIER, Clarisse PANAIAS,	<b>OBSC</b>	Sophie CHARRUET, M-A RIBEIRO DE SOUSA
<b>Sisteron FC</b> (Label Jeunes)	PY BERNIER	<b>La Saulce FC</b>	M-A RIBEIRO DE SOUSA
<b>US Aiglun / Mison</b>	Clarisse PANAIAS	<b>FC Céreste Reillanne</b>	Mathilde GOUTTARD, Christian ILLIANO
<b>ESMD</b> (Label Jeunes)	PY BERNIER	<b>MVR Futsal</b>	PY BERNIER
<b>US VIVO 04</b>	Mathilde GOUTTARD, Christian ILLIANO		

